



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 132 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2010-2011

Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)

Dix-septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'additif au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 34)/Add.1). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information.

2. Le Comité consultatif rappelle que, dans le document A/64/6 (Sect. 34), le Secrétaire général avait présenté des prévisions préliminaires relatives au chapitre 34 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, concernant à la fois le budget ordinaire et les montants bruts correspondant aux activités cofinancées, en attendant que soit menée à bien l'étude de gestion de l'organisation du Département de la sûreté et de la sécurité recommandée en juin 2008 par le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier et que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) ait arrêté la suite à donner aux recommandations du Groupe indépendant.

3. Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 34.5 de son rapport complémentaire (A/64/6 (Sect. 34)/Add.1), l'étude de gestion du Département est désormais achevée. Ses conclusions, qui sont abordées plus en détail dans la section II ci-dessous, ont été prises en compte dans l'élaboration du projet de budget complet. Dans ce projet de budget, le Secrétaire général est également revenu sur certaines questions qu'il avait précédemment soulevées dans son rapport sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies, qui avait été présenté à l'Assemblée



générale à sa soixante-troisième session, mais sur lequel l'Assemblée ne s'était pas prononcée [voir A/63/605 et le rapport correspondant du Comité consultatif (A/63/769)].

4. Le Comité consultatif note que, dans le document A/64/532, le Secrétaire général a présenté un rapport distinct dans lequel les prévisions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, ont été révisées en fonction des dépenses prévues pour le projet de système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux (les deux phases de ce projet étant connues sous les noms de PACT I et PACT II), et de dépenses supplémentaires prévues pour des lieux d'affectation ne relevant pas du chapitre 34. Les observations et les recommandations du Comité sur ces propositions figurent dans le rapport qu'il a présenté sur la question (A/64/7/Add.15).

5. Suite à une demande de précisions, il a été précisé au Comité consultatif que d'autres crédits relatifs à la sûreté et à la sécurité, venant s'ajouter au chapitre 34 du projet de budget-programme et aux prévisions révisées susmentionnées, allaient être demandés à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans les observations qu'il a faites devant l'Assemblée générale le 30 octobre 2009, ces demandes concernent spécifiquement la création d'un fonds de soutien aux victimes, la constitution d'un fonds d'urgence destiné à aider le Département de la sûreté et de la sécurité à faire face aux nouveaux rôles attendus de lui, ainsi que l'accroissement au-delà de la limite actuelle de 1 million de dollars de l'autorisation accordée au Secrétaire général de souscrire de nouveaux engagements financiers en temps de crise. **Tout en reconnaissant qu'il était nécessaire de retarder la présentation du projet de budget complet en attendant les conclusions de l'étude de gestion et que le Département doit être en mesure de réagir aux imprévus, le Comité consultatif est préoccupé par les demandes de crédits supplémentaires qui restent à venir. Le Comité espère que ces demandes concernant des prévisions de dépenses additionnelles pour la sûreté et la sécurité seront présentées à l'Assemblée générale dans les meilleurs délais.**

6. Le Comité rappelle la résolution 62/236 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour éviter la fragmentation et pour lui présenter à l'avenir, dans le projet de budget-programme, un tableau aussi exhaustif que possible des prévisions de dépenses de l'Organisation.

II. Étude de gestion du Département de la sûreté et de la sécurité

7. Comme indiqué ci-dessus, au cours de l'été 2009, le nouveau Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a donné suite à une recommandation essentielle du Groupe indépendant en faisant procéder, en interne, à une étude de gestion du Département, notamment de sa structure, de ses priorités opérationnelles, de ses effectifs et de ses procédures, en vue de mieux définir les rôles et les attributions, selon une répartition précise des responsabilités, et de déterminer des méthodes de travail et une structure administrative qui privilégient le terrain. Au paragraphe 34.6 du projet de budget, le Secrétaire général explique que l'étude de gestion interne a mis en évidence de nombreuses tâches que le Département

accomplissait en raison de son titre et d'idées largement répandues sur ce qu'il devrait gérer, sans tenir compte du fait que nombre de ces tâches n'étaient pas prévues initialement et n'entraient pas explicitement dans ses attributions. Le Secrétaire général ajoute que, jusque-là, le Département n'a pas été doté des ressources nécessaires pour s'acquitter de ces tâches. Le but de l'étude était donc de préciser les réalisations escomptées du Département, d'en dégager les incidences financières et, en s'appuyant sur le rapport du Groupe indépendant ainsi que sur les observations d'autres sources extérieures au Département, d'émettre des suggestions sur les moyens de renforcer la gestion de la sécurité au sein de l'Organisation des Nations Unies.

8. Un exemplaire de l'étude de gestion a été fourni au Comité consultatif. Ce document définit de nouvelles orientations stratégiques pour le Département de la sûreté et de la sécurité, notamment les suivantes :

a) Le Département de la sûreté et de la sécurité est le responsable mondial de la sécurité pour les entités du Secrétariat et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies;

b) En s'appuyant sur sa structure unifiée, le Département doit mettre en œuvre des programmes et des politiques de sécurité de qualité, bien conçus et efficaces dans tout le système des Nations Unies, qui est extrêmement décentralisé;

c) Le Département doit être une entité dynamique et compétente, à même de proposer des orientations, des politiques, une formation et des estimations des risques et d'offrir d'autres produits que les organismes des Nations Unies et les coordonnateurs de la sécurité puissent exploiter efficacement afin d'assurer la sécurité de ceux qu'ils desservent;

d) La coordination et la collaboration en matière de programmes et de politiques de sécurité doivent être rigoureusement assurées à tous les niveaux de l'Organisation concernés;

e) Pour assurer la continuité des programmes essentiels dans des conditions de sécurité difficiles, il faut privilégier les politiques et procédures qui reposent sur l'analyse des risques plutôt que celles qui cherchent à éviter tout risque;

f) Les politiques, programmes et recommandations en matière de sécurité doivent s'appuyer sur des méthodes transparentes et justifiables, conçues pour que les programmes de l'ONU puissent se poursuivre dans les pays et réussir leur mission. Un dispositif de responsabilisation commun et bien coordonné donnera des orientations réalistes quant aux rôles et responsabilités des différents intervenants dans le domaine de la sécurité;

g) Les capacités susmentionnées seront renforcées suivant une démarche évolutive, ce qui permettra de veiller à ce que les ressources soient absorbées et utilisées correctement, et adaptées aux besoins réels;

h) Le Département doit maintenir un équilibre entre deux rôles : la supervision stratégique, d'une part, pour veiller à la bonne application des politiques et programmes en s'assurant que chacun s'acquitte de ses responsabilités et, d'autre part, la fourniture de ressources complémentaires à déployer quand une situation locale appelle un appui supplémentaire;

i) S'il manque des ressources du fait du déploiement de renforts, le Département devra trouver les moyens d'affecter les ressources restantes selon l'ordre de priorité des besoins, y compris en obtenant l'appui du réseau de gestionnaires de la sécurité des organismes des Nations Unies, afin d'être toujours à même de réagir à des situations imprévues qui exigent une mobilisation opérationnelle supplémentaire.

9. L'étude de gestion a mis l'accent sur un certain nombre de domaines clefs qu'il convient de renforcer pour assurer la concrétisation des grandes orientations. On peut les résumer comme suit :

a) Capacités de gestion : renforcer le Bureau du Secrétaire général adjoint; doter le Département de sa propre structure d'appui interne pour l'informatique, les télécommunications et la gestion de l'information; gérer les ressources humaines de façon plus cohérente et plus globale;

b) Appui opérationnel fourni par le Siège aux bureaux extérieurs : meilleure analyse des menaces et des risques; gestion plus efficace des activités sur le terrain et meilleur appui à ces activités; amélioration des services d'assistance spécialisée sur le terrain (gestion du stress traumatique, gestion des crises, formation, gestion des risques aériens, et mise aux normes, évaluation et suivi); meilleure coordination de la protection rapprochée;

c) Capacité opérationnelle sur le terrain : déploiement accru de responsables de la sécurité sur le terrain; mise en place, sur le terrain, de moyens d'évaluation des menaces et des risques et d'analyse des conditions de sécurité, et coordination accrue entre les services de la sûreté et de la sécurité au niveau mondial.

10. Le Comité consultatif examine les prévisions de dépenses relatives à chacun de ces domaines à la section III ci-dessous, mais souhaite d'abord faire quelques remarques et observations d'ordre général sur des questions relatives à l'étude de gestion et sur le rapport entre celle-ci et le projet de budget présenté par le Secrétaire général.

11. Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 34.1 du document budgétaire, l'objectif du Département est de permettre l'exécution des programmes et activités du système des Nations Unies dans les meilleures conditions de sécurité et avec la plus grande efficacité possible, en orientant l'action du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, en l'appuyant sur le plan opérationnel et en le supervisant. Le Comité consultatif note que l'étude de gestion met en avant le rôle de facilitateur de l'action de l'Organisation sur le terrain que joue le Département de la sûreté et de la sécurité. **Le Comité consultatif se félicite de cette optique et de l'accent mis sur le renforcement sélectif de certaines fonctions essentielles devant servir de catalyseurs à l'amélioration des services fournis aux organismes des Nations Unies dans le domaine de la sûreté et de la sécurité. Il se félicite également de l'objectif visé, qui est de faire du Département une structure simplifiée, centrale, transparente et efficace.** Le Comité note à ce propos que les auteurs de l'étude de gestion préconisent une démarche de type évolutif et ne proposent donc pas d'apporter de changements majeurs à l'organisation actuelle du Département. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que l'organigramme actuel était pour l'essentiel adéquat.

12. De l'avis du Comité consultatif, si les auteurs de l'étude de gestion ont diagnostiqué des points faibles du Département et suggéré un certain nombre de mesures visant à y remédier, leurs propositions n'ont pas été suffisamment explicitées (voir par. 18 à 20 ci-dessous). De plus, bien que le projet de budget présenté par le Secrétaire général s'appuie sur les conclusions de l'étude de gestion, le document budgétaire ne comporte pas de plan global pour la mise en œuvre de ces conclusions, dont il n'établit pas non plus la hiérarchie.

13. Le Comité consultatif signale aussi qu'un certain nombre de questions soulevées par le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier ne sont pas abordées dans l'étude de gestion. Hormis une brève allusion à la création du Groupe exécutif de la sécurité et l'expression d'un appui à la recommandation du Groupe indépendant tendant à la création d'un poste de Sous-Secrétaire général à la sûreté et à la sécurité (voir par. 35 et 36 ci-dessous), l'étude de gestion n'aborde pas la question plus générale de la responsabilité hiérarchique et de l'autorité de l'Organisation en matière de sûreté et de sécurité. Le Groupe indépendant déclare notamment que, pour renforcer la culture de la sécurité dans l'ensemble du système des Nations Unies, le Sous-Secrétaire général à la sûreté et à la sécurité devrait pouvoir traiter directement et fréquemment avec le Secrétaire général et les autres chefs de secrétariat qui, de leur côté, devraient faire de la sécurité une composante essentielle du processus d'élaboration de leurs politiques. **Le Comité consultatif espérait voir, pour l'ensemble du système des Nations Unies, une description détaillée de la structure de direction, de coordination et de responsabilité actuellement en place dans le domaine de la sécurité et de la sûreté, assortie d'une analyse de son efficacité et, le cas échéant, de propositions concrètes relatives à son renforcement. Il aurait également souhaité que l'étude de gestion fasse référence aux observations et aux recommandations que le Groupe indépendant a formulées sur l'image de l'Organisation des Nations Unies et sur les implications de cette perception sur le plan de la sécurité.**

14. Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif considère que, compte tenu du principe « pas de programme sans sécurité » et de la nécessité d'établir la responsabilité hiérarchique, il apparaît essentiel de définir clairement les rôles et les responsabilités en matière de sûreté et de sécurité, particulièrement sur le terrain. L'étude de gestion n'évoque que brièvement le principal outil dont on dispose pour définir ces rôles et ces responsabilités, à savoir l'organisation générale des responsabilités dans les système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, mise en place en 2002 et entérinée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/263 (l'organisation est présentée dans le document A/61/531, annexe I). Ayant demandé des renseignements, le Comité a été informé qu'en août 2009, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a réexaminé et révisé cette organisation. La nouvelle version qui, non seulement prend en compte un plus grand nombre d'acteurs du système de gestion de la sécurité mais aussi définit plus clairement la notion de responsabilité, a été entérinée par le Comité de haut niveau sur la gestion, puis approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat. Elle devrait être soumise pour approbation à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. **Le Comité consultatif compte bien que la nouvelle organisation générale des responsabilités sera soumise dans les meilleurs délais à l'Assemblée générale.**

15. Une autre question importante évoquée par le Groupe indépendant puis examinée par le Comité directeur de haut niveau pour les questions de sûreté et de sécurité du Comité de haut niveau sur la gestion mais non abordée dans l'étude de gestion est la proposition visant à remplacer le système actuel des niveaux d'alerte par un nouveau dispositif de niveaux de sécurité axé sur la notion de menaces. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les changements proposés par le Comité directeur visaient à ce que les niveaux de sécurité d'un lieu donné soient déterminés uniquement en fonction de considérations de sécurité, et que le nouveau système permettrait à la fois de mieux sensibiliser le personnel à l'importance des menaces pesant sur un lieu d'affectation et d'adopter des mesures pour faire face à ces menaces. Lors de sa session de printemps de 2009, le Conseil des chefs de secrétariat a entériné les changements proposés par le Comité directeur et prié le Département de la sûreté et de la sécurité de piloter un groupe de projet chargé d'élaborer une méthode structurée d'évaluation des menaces contre la sécurité, ainsi que des descriptifs et des définitions pour le système de niveaux de sécurité proposé. Ce système, ainsi qu'un nouvel ensemble de directives relatives à la détermination du risque acceptable, ont été testés dans cinq lieux pilotes. Les résultats de ce projet pilote sont en cours d'examen et devraient être présentés au Comité directeur d'ici à la fin décembre 2009. Le Comité consultatif a aussi été informé que, d'après le Conseil des chefs de secrétariat, les changements proposés répondaient au souci de l'Organisation d'inscrire désormais la gestion de la sécurité dans l'optique du « comment rester » plutôt que dans celle du « quand partir ». **Le Comité consultatif se félicite de cette démarche et attend avec intérêt les résultats du projet pilote et les propositions du Département de la sûreté et de la sécurité qui s'ensuivront.**

16. Par ailleurs, le Comité consultatif constate que, dans son rapport, le Groupe indépendant a recommandé que l'on évalue la faisabilité de la mise en place de plates-formes régionales de sécurité et de sûreté. L'étude de gestion, qui fait état de cette recommandation, conclut qu'en raison de l'importante restructuration qu'entraînerait cette initiative, des coûts élevés de sa mise en œuvre et de son apparente incompatibilité avec la quête actuelle d'une structure de gestion allégée et bien coordonnée, l'on ne procédera pas, pour l'heure, à la création de ces plates-formes régionales. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité ne souhaitait pas ajouter une nouvelle strate hiérarchique à l'organigramme du Département et qu'en cette période de restrictions budgétaires, il était préférable d'affecter à des domaines plus prioritaires les ressources nécessaires à la réalisation de ce projet.

17. Le Secrétaire général propose néanmoins de créer à Nairobi, à titre expérimental, une équipe régionale d'appui technique composée de 12 membres et chargée d'assurer des services de conseil, de formation, de mise en conformité et d'enquête en Afrique et, dans les situations d'urgence, au Moyen-Orient. Le Comité consultatif note que l'encadrement de ces services sera assuré par le Département de la sûreté et de la sécurité au Siège, qui en assumera donc la responsabilité, et que ce projet pilote fera l'objet d'une évaluation tout au long de l'exercice biennal 2010-2011. Si le projet s'avère viable, le Secrétaire général présentera une proposition visant à créer des services techniques dans d'autres centres régionaux à compter de l'exercice biennal 2012-2013. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir communication, dans le cadre d'un prochain rapport, de l'évaluation qui aura été faite de l'efficacité de ce projet pilote.** Les observations et les

recommandations du Comité concernant les ressources nécessaires à ce projet sont énoncées aux paragraphes 34, 65 et 66 ci-dessous.

18. Comme indiqué au paragraphe 11 ci-dessus, l'étude de gestion préconise une démarche « évolutive » pour la réforme du Département de la sûreté et de la sécurité. Pour le Comité consultatif, certaines des propositions qui y sont formulées, ainsi que les ressources nécessaires correspondantes inscrites dans le projet de budget, doivent par conséquent être considérées comme étant appelées à évoluer. Par exemple, l'étude de gestion relève, dans la politique des ressources humaines du Département, un certain nombre d'insuffisances concernant l'identification, le recrutement, le déploiement, la fidélisation, le perfectionnement et l'organisation des carrières du personnel, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs. Le projet de budget évoque cette question, en ses paragraphes 34.102 à 34.104, où il est indiqué que le Département a l'intention de procéder à un examen global et exhaustif de ses besoins en ressources humaines. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Département a créé, pour étudier ces questions, un groupe de travail qui devrait être épaulé par un consultant ou une société de conseil ayant des compétences spécialisées dans ce domaine. Ce groupe de travail devrait examiner les pratiques optimales constatées à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, afin d'élaborer une stratégie de gestion des ressources humaines adaptée aux besoins de l'Organisation pour la décennie à venir et au-delà. L'examen envisagé devrait durer de 12 à 18 mois. Les observations du Comité concernant les ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense liés à cet examen sont présentées aux paragraphes 70, 71 et 75 ci-dessous.

19. Compte tenu du nouveau régime des engagements et de la récente harmonisation des conditions d'emploi au sein du système des Nations Unies, mais aussi des autres réformes entreprises par l'Organisation dans le domaine des ressources humaines, le Comité consultatif engage le Département à collaborer étroitement, pendant l'examen de sa gestion des ressources humaines, avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et, le cas échéant, avec le Département de l'appui aux missions, afin de veiller à ce que toute proposition visant à modifier les politiques et pratiques en cours soit compatible avec les mesures déjà adoptées au niveau de l'Organisation dans son ensemble. Le détail des conclusions de l'examen de la gestion des ressources humaines, ainsi que toute demande de ressources en découlant, devront être communiqués dans le cadre de la présentation du projet de budget-programme pour 2012-2013.

20. L'étude de gestion évoque aussi la nécessité de procéder, à l'échelle mondiale, lors du prochain exercice biennal, à une réforme approfondie des services de la sûreté et de la sécurité, qui comptent désormais plus de 1 000 agents et absorbent plus de la moitié du budget du Département, afin de mieux uniformiser les pratiques et d'assurer une utilisation plus efficace et plus transparente des moyens humains et financiers. D'après l'étude de gestion, la réforme visera surtout à mettre en place des indicateurs de gestion permettant aux responsables d'utiliser des outils de mesure de résultats uniformes, afin que les dépenses de personnel et les coûts opérationnels des divers lieux d'affectation soient aussi transparents et facilement comparables que possible. Aux paragraphes 34.34 et 34.35 du document budgétaire, le Secrétaire général évoque brièvement cette question, en indiquant, notamment, que les services de la sûreté et de la sécurité doivent mettre en œuvre de nouveaux

outils de gestion pour que les ressources humaines et financières soient utilisées là où les besoins sont les plus grands. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un certain nombre de mesures seraient progressivement mises en œuvre à cette fin, y compris la mise en place d'importantes capacités de gestion de l'information (voir par. 62 à 64 ci-dessous), le renforcement des capacités d'analyse (voir par. 47 à 56 ci-dessous), la normalisation du matériel, l'élaboration d'une politique mondiale coordonnée de sécurité et de santé au travail, et l'élaboration de procédures d'urgence ou de crise, d'indicateurs d'alerte précoce et d'instructions permanentes visant à favoriser la responsabilisation à tous les niveaux. **Le Comité consultatif compte bien que les documents budgétaires à venir comporteront des informations actualisées sur l'état d'avancement de la réforme de la gestion des services de sûreté et de sécurité à l'échelle mondiale. À cet égard, il souligne que le Département devrait tirer pleinement parti des outils électroniques disponibles, notamment les systèmes normalisés d'accès sécurisé (voir A/64/7/Add.15), pour améliorer les services de sûreté et de sécurité. Toute demande future de moyens humains pour les services de sûreté et de sécurité du monde entier devra tenir compte des évolutions intervenues dans ce domaine.**

21. Les recommandations spécifiques du Comité consultatif quant aux ressources demandées par le Secrétaire général dans le document budgétaire au titre des postes et des autres objets de dépense figurent à la section III ci-après. **En formulant ses recommandations, le Comité consultatif a opté pour une interprétation prudente du concept d'« évolutivité » susmentionné. En effet, la réflexion engagée sur certaines des mesures évoquées dans l'étude de gestion en est encore à un stade très précoce et devra probablement être poursuivie lors des exercices biennaux à venir. À cet égard, le Comité considère également que les initiatives visant à renforcer le Département ne devraient pas porter exclusivement sur le renforcement quantitatif de ses capacités mais aussi sur l'amélioration qualitative des capacités existantes. Il recommande que le Secrétaire général présente, dans son premier rapport sur l'exécution du budget, un état actualisé détaillé des progrès réalisés dans le renforcement du Département.**

22. **Le Comité consultatif souligne qu'il incombe au premier chef à l'Assemblée générale de définir le mandat du Département de la sûreté et de la sécurité et les politiques qui régissent ses activités.**

III. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 concernant le chapitre 34 (Sûreté et sécurité)

23. Le Comité consultatif note que le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011, au titre du budget ordinaire pour le chapitre 34, y compris la part des organismes des Nations Unies dans le cofinancement des coûts de sûreté et de sécurité (voir par. 25 et 26 ci-après), s'élève à 247 113 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 39 188 000 dollars (18,8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009. Selon le Secrétaire général, l'augmentation s'explique par le fait que l'étude de gestion a recommandé de doter le Département de ressources supplémentaires et par l'effet-

report de la création de sept postes approuvés pour l'exercice 2008-2009 au titre de la gestion des crises. L'effet-report des postes proposés pour le budget ordinaire de l'exercice 2012-2013 est estimé à 17 077 400 dollars, dont 11 807 200 dollars correspondant à l'effet-report des nouveaux postes proposés au titre du budget ordinaire et 5 270 200 dollars correspondant à la part imputable au budget ordinaire du coût des nouveaux postes cofinancés.

24. Le Comité note également que, selon le tableau 34.6 du rapport du Secrétaire général, le montant total du budget proposé au titre du chapitre 34 s'élève à 449 566 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 67 227 800 dollars (17,6 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009.

25. Au paragraphe 34.10 de son rapport, le Secrétaire général indique que, le Département étant responsable, d'une part, de la sûreté et de la sécurité du personnel, des délégués et des visiteurs dans les principaux lieux d'affectation et, d'autre part, de la sûreté et de la sécurité des opérations des Nations Unies sur le terrain, ses activités sont financées à la fois par le budget ordinaire et par une participation des organismes couverts par le système de gestion de la sécurité. En ce qui concerne le montant brut des ressources nécessaires pour les activités cofinancées, les charges sont réparties entre les participants en proportion de la part de chacun dans les effectifs sur le terrain. En application de la recommandation que l'Assemblée générale a formulée dans sa résolution 61/263, le Comité de haut niveau sur la gestion est convenu que le montant affecté aux dépenses de sécurité sur le terrain serait fonction du pourcentage réel de personnel, selon les données fournies par le Conseil des chefs de secrétariat. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur la base des données issues des recensements au 31 décembre 2007, la part imputable à l'ONU du montant brut affecté aux activités cofinancées pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élevait actuellement à 26,13 %. L'augmentation par rapport au chiffre retenu pour l'exercice biennal précédent (23,79 %) était imputable à la hausse du nombre de fonctionnaires de l'ONU affectés hors Siège. Le Comité a également été informé que le Conseil des chefs de secrétariat était en train de donner leur forme définitive aux données issues des recensements au 31 décembre 2008 et que les chiffres qui en seraient tirés serviraient à arrêter définitivement la part incombant à l'ONU pour l'exercice 2010-2011. **Le Comité consultatif réaffirme que les arrangements relatifs à la participation aux coûts afférents à la sécurité hors Siège permettant de garantir que toutes les parties concernées partagent à la fois la maîtrise et la responsabilité du système.**

26. Le Comité note que les ressources prévues pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre du montant brut du budget des activités cofinancées s'élèvent à 260 959 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 37 513 000 dollars (16,8 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2008-2009. L'effet-report des créations de poste proposées pour l'exercice 2012-2013 pour le budget brut cofinancé est estimé à 20 247 800 dollars.

27. Au paragraphe 34.13 de son rapport, le Secrétaire général indique que les activités financées par le budget ordinaire et par des fonds versés dans le cadre d'arrangements de cofinancement le sont aussi par des fonds extrabudgétaires, d'un montant estimatif de 16 811 600 dollars, provenant : a) du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; b) de remboursements au titre des services de

sécurité et de sûreté rendus aux fonds et programmes des Nations Unies; et c) de fonds extrabudgétaires versés par des donateurs pour financer des mesures de sécurité à prendre d'urgence.

28. En ce qui concerne la présentation du projet de budget, le Comité consultatif est d'avis que nombre de demandes de ressources auraient pu être mieux justifiées. Il aurait été particulièrement utile de les assortir des données statistiques pertinentes. S'agissant en particulier des effectifs proposés par le Secrétaire général, le Comité a reçu, comme suite à sa demande, un tableau montrant le nombre total de postes des services de sécurité approuvés pour 2008-2009, le nombre de postes proposés pour 2010-2011 et les lieux d'affectation (voir Annexe I). **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général fasse figurer dans les futurs projets de budget des informations détaillées sur les effectifs existants et proposés, ainsi qu'une description des fonctions attachées aux postes existants, afin de permettre aux lecteurs de se prononcer en pleine connaissance de cause sur la nécessité de moyens supplémentaires.**

A. Observations et recommandations concernant les postes

29. Le tableau ci-après récapitule les postes financés par le budget ordinaire et cofinancés, qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les deux catégories de postes pour 2010-2011. Ce tableau indique aussi les postes financés sur des ressources extrabudgétaires, qui sont proposés pour 2010-2011. Un organigramme détaillé du Département faisant apparaître la répartition proposée des postes pour 2010-2011 figure à l'annexe II du présent rapport.

Tableau d'effectifs proposés

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	943	1 SGA, 2 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 19 P-3, 6 P-2/1, 8 G(1°C), 172 G(AC), 300 ASS, 407 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	1 186	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 11 P-5, 24 P-4, 28 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1°C), 189 G(AC), 326 ASS, 588 AL
Créations	243	2 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 1 P-2/1, 17 G(1°C), 26 ASS, 181 AL
Conversions	113	20 G(AC), 32 ASS et 61 AL de postes de temporaire en postes permanents
Reclassements	1	D-2 à SSG (Bureau du Secrétaire général adjoint)
Montant brut du budget des activités cofinancées		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	847	1 D-2, 1 D-1, 36 P-5, 157 P-4, 99 P-3, 6 P-2/1, 3 G(1°C), 25 G(AC), 125 ASS, 369 AL

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	999	1 D-2, 2 D-1, 39 P-5, 230 P-4, 129 P-3, 6 P-2/1, 5 G(1°C), 27 G(AC), 160 ASS, 400 AL
Créations	152	3 P-5, 73 P-4, 30 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 3 G(AC), 10 ASS, 31 AL
Conversions	25	25 ASS de postes de temporaire en postes permanents
Reclassements	2	P-5 à D-1 (Division des opérations régionales); G(AC) à G(1°C) (Service de l'appui aux bureaux extérieurs)
Redéploiement	1	P-2, du Service de l'appui aux bureaux extérieurs à la Division des opérations régionales
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	54	1 P-5, 11 P-4/3, 1 P-2/1, 29 G(AC), 12 ASS

Abbreviations : SGA, secrétaire général adjoint; SSG, sous-secrétaire général; G, agent des services généraux; 1°C, première classe; AC, autres classes; ASS, agent du Service de sécurité; AL, agent local.

30. Le montant des ressources nécessaires pour financer les 1 186 postes proposés au titre du budget ordinaire est estimé à 153 322 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 19 851 300 dollars (14,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2008-2009. Au total, 243 postes supplémentaires sont demandés pour l'exercice biennal 2010-2011. Il est également proposé de reclasser un poste de la classe D-2 au rang de sous-secrétaire général et de convertir 113 postes de temporaire en postes permanents. Les postes supplémentaires proposés se répartissent comme suit :

- a) Six postes au titre de la direction exécutive et de l'administration;
- b) Deux cent vingt-huit postes au titre du sous-programme 1 (Coordination de la sécurité et de la sûreté), dont trois postes au Groupe de coordination de la protection, un poste à la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège et 224 postes aux Services de sûreté et de sécurité des sièges régionaux et des commissions régionales;
- c) Neuf postes au titre de la composante 2 (Appui aux bureaux extérieurs) du sous-programme 2 (Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs), dont quatre au Groupe de la gestion des situations de crise et cinq pour l'appui aux activités de gestion de l'information.

31. Le montant des ressources nécessaires pour financer les 999 postes proposés au titre du montant brut du budget des activités cofinancées est estimé à 187 267 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 22 583 400 dollars (13,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2008-2009. Au total, 152 postes supplémentaires sont demandés pour l'exercice biennal 2010-2011. Il est également proposé de reclasser un poste de la classe P-5 à la classe D-1 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent des services

généraux (1^{re} classe), de redéployer 1 poste et de convertir 25 postes de temporaire en postes permanents. Les postes supplémentaires proposés se répartissent comme suit :

a) Dix postes au titre du sous-programme 1 (Coordination de la sécurité et de la sûreté);

b) Cent vingt-six postes au titre de la composante 1 (Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain) du sous-programme 2 (Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs), dont 20 postes pour l'évaluation des menaces et des risques au Siège et à l'extérieur, 10 postes à la Division des opérations régionales, 61 postes de responsable de la sécurité des services extérieurs et 35 postes dans les centres des opérations d'information sur la sécurité;

c) Onze postes au titre de la composante 2 (Appui aux bureaux extérieurs) du sous-programme 2 (Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs), dont quatre postes au Groupe de gestion du stress traumatique, six à la Section de la formation et du perfectionnement et un poste pour les activités de gestion des risques aériens;

d) Cinq nouveaux postes au titre de l'appui au programme.

Les recommandations du Comité consultatif relatives aux propositions figurant au présent paragraphe et au paragraphe 30 ci-dessus sont énoncées dans son examen des sections du budget auxquelles elles se rapportent.

Direction exécutive et administration

Budget ordinaire

Nouveaux postes

32. Le Secrétaire général propose de créer six postes au titre de la direction exécutive et de l'administration.

Bureau du Secrétaire général adjoint

33. Il est proposé de créer, au Bureau du Secrétaire général adjoint, deux postes de la classe P-4 et un poste de la classe P-3 dont les titulaires seraient chargés des communications, de la mobilisation et de l'information afin d'offrir un appui professionnel de qualité dans le domaine de la communication, surtout en temps de crise et de faire en sorte que les communications avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité continuent d'être assurées par des administrateurs spécialisés du Bureau [voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.21 b)]. **Le Comité consultatif recommande d'accepter la création d'un poste de la classe P-4 et d'un poste de la classe P-3 au Bureau du Secrétaire général adjoint dont les titulaires seraient chargés des communications, de la mobilisation et de l'information. Les fonctions relevant du poste P-4 restant, dont la création est proposée par le Secrétaire général, devraient être assumées au moyen des capacités existantes.**

Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi

34. Au sein du Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi, il est proposé de créer un poste de fonctionnaire chargé des enquêtes (P-4) à New York, afin de faire face à l'augmentation attendue de la charge de travail du Groupe des affaires internes pour ce qui est des enquêtes et autres examens [voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.21 c)], ainsi qu'un poste de responsable du contrôle de la mise aux normes (P-3) et un poste de fonctionnaire chargé des enquêtes (P-3) à Nairobi, afin d'appuyer les activités de mise aux normes, d'évaluation et de suivi dans le cadre d'un projet pilote de mise en place d'un appui technique régional (ibid., par. 34.21 c) et par. 17 ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande que le poste de fonctionnaire chargé des enquêtes (P-4) qu'il est proposé de créer à New York soit financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) jusqu'à ce qu'il soit avéré que les fonctions correspondantes doivent être assurées à titre permanent. Le Comité recommande également que les deux postes de la classe P-3 qu'il est proposé de créer à Nairobi soient financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en attendant l'évaluation du projet pilote.**

Reclassement

35. Le Secrétaire général propose de reclasser le poste d'adjoint au Secrétaire général adjoint de la classe D-2 au rang de sous-secrétaire général. Le Comité consultatif note que cette proposition a été faite comme suite aux recommandations du Groupe indépendant en vue de permettre au Secrétaire général adjoint de se concentrer sur les questions stratégiques, en ayant l'assurance qu'un haut responsable serait à même d'assumer la gestion des affaires courantes et de renforcer la gestion interne du Département, ainsi que de représenter ce dernier en l'absence du Secrétaire général adjoint [voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.21 a)].

36. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Sous-Secrétaire général apporterait un soutien au Secrétaire général adjoint dans l'exécution de ses fonctions en sa qualité de chef du Département, notamment en coordonnant le travail de divers services au Siège et à l'extérieur et en supervisant l'établissement de rapports à l'intention d'organes intergouvernementaux. Au quotidien, le ou la titulaire du poste proposé dirigerait la Section de la formation et du perfectionnement, le Groupe de la politique de sécurité, de la planification et de la coordination, le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi, et le Groupe de gestion du stress traumatique. Il ou elle effectuerait également des missions pour le compte du Secrétaire général adjoint, selon les besoins. **Pour ces raisons, le Comité consultatif recommande d'accepter la proposition visant à reclasser le poste d'adjoint au Secrétaire général adjoint de la classe D-2 au rang de sous-secrétaire général.**

Sous-programme 1 Coordination de la sécurité et de la sûreté

Budget ordinaire

Nouveaux postes

37. Le Secrétaire général propose de créer 228 postes au titre du sous-programme 1 (Coordination de la sécurité et de la sûreté).

Groupe de coordination de la protection au Siège

38. Il est proposé de créer un poste de chef de groupe (P-5) au Groupe de coordination de la protection au Siège afin d'assurer une gestion stratégique afin de mieux répondre aux besoins de protection rapprochée des hauts fonctionnaires de l'ONU (voir A/64/7 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.29). Il est également proposé de créer un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) afin d'assurer comme il se doit la liaison avec les agents de protection rapprochée et les hauts fonctionnaires (ibid.). Le Comité consultatif relève au paragraphe 34.28 du projet de budget que ce Groupe a vu sa charge de travail augmenter de 46 % depuis 2006 et qu'à l'heure actuelle il n'est pas en mesure de procéder de manière systématique et cohérente à l'examen continu du fonctionnement des équipes de protection rapprochée là où elles ont été affectées, de répondre aux besoins particuliers des missions placées sous la direction du Département des opérations de maintien de la paix et appuyées par le Département de l'appui aux missions ou de mobiliser rapidement des renforts. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, outre la gestion du Groupe, le Chef participerait à des projets stratégiques portant, entre autres, sur l'élaboration des politiques, les instructions permanentes et le recrutement et la formation des agents de protection rapprochée. **Pour les raisons évoquées par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'accepter la proposition visant à créer un poste de chef de Groupe (P-5). Le Comité se prononce contre la création des postes de la classe P-3 et d'agent des services généraux (Autres classes) car il estime que les fonctions y afférentes, qui ne sont pas nouvelles, devraient être exercées au moyen des capacités existantes. À cet égard, et afin de s'assurer du bien-fondé des futures demandes de ressources pour les opérations de protection rapprochée, le Comité consultatif recommande qu'une politique précise soit élaborée concernant la protection rapprochée.**

Division des services de sûreté et de sécurité du Siège

39. Il est proposé de créer un poste de la classe P-4 à la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège pour renforcer la capacité du Bureau du Directeur d'assurer au quotidien la coordination et l'appui des services de sûreté et de sécurité au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.31). **Le Comité consultatif se prononce contre la proposition, estimant que les fonctions afférentes au poste proposé devraient être assurées au moyen des capacités existantes.**

Services de sûreté et de sécurité à l'échelle mondiale

40. Il est proposé de créer les 224 postes suivants dans les Services de sûreté et de sécurité des villes sièges et des commissions régionales :

a) Au Siège à New York, 26 postes d'agent des services de sécurité pour renforcer les opérations de protection rapprochée par l'ajout d'une équipe supplémentaire [voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.36 a)];

b) À l'Office des Nations Unies à Genève, 15 postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour mettre en place un groupe cynophile et pour renforcer l'effectif actuel afin de mener à bien la formation à la gestion de crise et de faire face à l'accroissement de l'activité dans les locaux occupés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme [ibid., par. 34.36 b)];

c) À l'Office des Nations Unies à Nairobi, un poste d'agent de sécurité (P-3) pour la coordination des opérations de sécurité. Selon le Secrétaire général, ce poste est nécessaire en raison de la taille et de la complexité du complexe et du grand nombre de fonctionnaires qui y travaillent. En outre, 85 postes d'agent local sont proposés, dont 76 pour renforcer les effectifs du groupe d'agents réguliers en uniforme, du groupe de la sécurité incendie, du groupe des cartes d'accès et du groupe de la protection rapprochée en raison de l'augmentation sensible du nombre de fonctionnaires travaillant dans le complexe en raison de l'ajout des nouveaux locaux, et neuf pour appuyer le fonctionnement du système normalisé de contrôle des accès qui est actuellement en place [ibid., par. 34.36 d)];

d) À la Commission économique pour l'Afrique (CEA), un poste d'agent de sécurité (P-3) pour la coordination des opérations de sécurité. Selon le Secrétaire général, ce poste est nécessaire en raison de la taille et de la complexité du complexe et du grand nombre de fonctionnaires qui y travaillent. En outre, 19 postes d'agent local sont proposés, dont 11 pour mettre en place un groupe cynophile et pour renforcer l'effectif actuel afin de consolider le dispositif de surveillance et de détection et huit pour appuyer le fonctionnement du système normalisé de contrôle des accès qui est actuellement en place [ibid., par. 34.36 e)];

e) À la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 13 postes d'agent local, dont huit pour assurer le fonctionnement en continu du Centre de contrôle des opérations et de l'Équipe d'intervention d'urgence, ainsi que pour créer un groupe des cartes d'accès et d'identité, et cinq pour appuyer le fonctionnement du système normalisé de contrôle des accès qui est actuellement en place [ibid., par. 34.36 f)];

f) À la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), 52 postes d'agent local, dont 45 pour assurer le fonctionnement en continu des points de contrôle, créer une capacité de contre-surveillance et assurer la protection rapprochée du Secrétaire exécutif, et sept pour appuyer le fonctionnement du système normalisé de contrôle des accès en 2010-2011 [ibid., par. 34.36 g)];

g) À la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), 12 postes d'agent local, dont cinq pour renforcer l'effectif actuel, notamment pour améliorer la sécurité au pavillon de l'entrée sud qui vient d'être construit, et sept pour appuyer le fonctionnement du système normalisé de contrôle des accès qui est actuellement en place [ibid., par. 34.36 h)];

41. Le Comité consultatif recommande d'accepter la création de 14 postes d'agent des services de sécurité sur les 26 proposés à New York. Si le Département juge que des effectifs supplémentaires sont nécessaires, ceux-ci

devront être obtenus en réaffectant les ressources existantes et les dépenses y afférentes devraient être présentées dans le cadre du prochain projet de budget.

42. En ce qui concerne les postes demandés pour mettre en place un groupe cynophile à l'Office des Nations Unies à Genève et à la CEA (respectivement, 15 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 11 postes d'agent local), le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que les groupes cynophiles étaient considérés par le secteur de la sécurité comme l'un des meilleurs moyens de détection de substances illicites, y compris les armes et les explosifs. Les groupes cynophiles étaient considérés comme essentiels pour l'ONU au vu des risques accrus auxquels étaient confrontés de nombreux lieux d'affectation, en particulier la menace que constituent les véhicules piégés et les engins explosifs portés par des individus. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande d'accepter la création de 10 postes temporaires d'agent des services généraux (Autres classes) à Genève et de 11 postes temporaires d'agent local à Addis-Abeba, les contrats devant expirer le 31 décembre 2011 à moins d'être explicitement renouvelés par l'Assemblée générale dans le cadre du budget-programme pour 2012-2013. Bien que le Comité comprenne que, dans certains cas, rien ne puisse remplacer un groupe cynophile, il encourage néanmoins le Département de la sûreté et de la sécurité à tirer parti au mieux des outils électroniques proposés dans le cadre du projet de mise en place d'un système normalisé de contrôle des accès. Une évaluation des gains d'efficacité résultant de la mise en place de ces outils électroniques devrait figurer dans le prochain projet de budget.**

43. En ce qui concerne les deux postes de la classe P-3 proposés pour la coordination des opérations de sécurité à l'Office des Nations Unies à Nairobi et à la CEA, le Comité consultatif se prononce contre leur création, estimant que les fonctions y afférentes devraient être assurées au moyen des capacités existantes.

44. Enfin, s'agissant des postes d'agent local proposés, le Comité consultatif réitère sa recommandation antérieure, à savoir que tous les postes liés au fonctionnement du système normalisé de contrôle des accès devraient être financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (voir A/63/769, par. 18). Le Comité souligne à cet égard que ses recommandations concernant la réalisation de la deuxième phase de la mise en place d'un système normalisé de contrôle des accès pourraient avoir une incidence sur le nombre de postes requis à cette fin (voir A/64/7/Add.15). En ce qui concerne les autres postes d'agent local, étant donné que le Comité préconise de procéder avec prudence au renforcement du Département, il recommande de créer 41 postes à l'Office des Nations Unies à Nairobi, cinq à la CESAP, trois à la CEPALC et 45 à la CESA. S'agissant de cette dernière, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de l'ensemble des postes approuvés parce que Beyrouth est le seul lieu d'affectation de l'ONU dans lequel la phase II du plan de sécurité est en vigueur.

Conversions

45. Le Secrétaire général propose de convertir 113 postes de temporaire (20 agents des services généraux (Autres classes), 32 agents de sécurité et 61 agents locaux) en postes permanents dans les services de sûreté et de sécurité du Siège et des

commissions régionales. **Le Comité consultatif n'émet pas d'objection aux conversions proposées.**

Montant brut du budget des activités cofinancées

Nouveaux postes

Office des Nations Unies à Vienne

46. Le Secrétaire général propose de créer 10 postes d'agent des services de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne pour mettre en place un groupe cynophile et pour renforcer l'effectif actuel afin de faire face à l'accroissement de l'activité générée par le nouveau centre de conférence (bâtiment M) [voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.36 c)]. **Le Comité consultatif recommande de créer 10 postes temporaires d'agent des services de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne, les contrats devant expirer le 31 décembre 2011 à moins d'être explicitement renouvelés par l'Assemblée générale dans le cadre du budget-programme pour 2012-2013 (voir aussi par. 42 ci-dessus).**

Conversions

47. Le Secrétaire général propose de convertir 25 postes temporaires en postes permanents au Service de la sûreté et de la sécurité de l'Office des Nations Unies à Vienne. **Le Comité consultatif n'émet pas d'objection aux conversions proposées.**

Sous-programme 2

Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs

Composante 1

Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain

Montant brut du budget des activités cofinancées

Nouveaux postes

48. Au titre de la composante 1 (Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain) du sous-programme 2 (Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs), le Secrétaire général propose de créer 126 nouveaux postes. **Globalement, le Comité consultatif se félicite de l'importance qu'accorde le Secrétaire général au renforcement des capacités sur le terrain. S'agissant en particulier de la proposition concernant le renforcement des moyens d'analyse, le Comité souligne qu'il convient de ne pas perdre de vue le rôle que jouent les gouvernements hôtes pour ce qui est de communiquer des renseignements supplémentaires concernant la sûreté et la sécurité (voir les par. 77 à 79 ci-dessous).**

Groupe de l'analyse des menaces et des risques du Siège

49. Afin de donner suite à l'une des principales recommandations du Groupe indépendant, il est proposé de créer cinq postes P-4 au Groupe de l'analyse des menaces et des risques du Siège, pour accroître sa capacité d'analyse, ce qui lui

permettrait d'élargir son champ d'action à des domaines autres que la lutte antiterroriste, et pour renforcer sa capacité de fournir des services, en particulier en matière d'analyse des tendances, aux chefs des services de sécurité des missions hors siège, des bureaux extérieurs et d'autres entités des Nations Unies (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.52). Il est également proposé de créer deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour renforcer la capacité d'appui administratif (ibid.).

50. Aux paragraphes 34.48 à 34.51 du projet de budget-programme, le Secrétaire général donne un aperçu du travail que mène actuellement le Groupe de l'analyse des menaces et des risques ainsi que des tâches qu'il pourrait être amené à exécuter à l'avenir. Ce groupe, dont les effectifs comprennent actuellement 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 ayant été redéployé et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes), fonctionne comme un dispositif d'alerte rapide : il fournit des analyses à l'ensemble du Département et représente ce dernier dans ses échanges réguliers avec divers interlocuteurs, appartenant ou non au système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le Secrétaire général affirme que si d'importants moyens d'analyse sont mis en place sur le terrain (voir par. 50 ci-dessous), il faudra faire en sorte que le Siège suive de près le travail des nouveaux analystes sur le terrain.

51. Le Comité consultatif note que l'étude de gestion dont a fait l'objet le Département de la sûreté et de la sécurité a mis en évidence la nécessité d'améliorer la couverture analytique, l'information étant, bien plutôt que les ressources humaines et la puissance de feu, l'élément le plus important pour pouvoir assurer dans le monde entier la sécurité d'opérations hors siège modernes. **Compte tenu des fonctions devant être remplies par le Groupe, le Comité recommande d'approuver la création de trois postes P-4 et de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes).**

Capacité d'analyse des menaces et des risques sur le terrain

52. Le Secrétaire général propose également la création de 13 postes d'analyste en matière de sécurité (7 P-4 et 6 P-3) pour renforcer la capacité d'analyse des menaces et des risques là où elle fait défaut sur le terrain (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.62). Comme indiqué au paragraphe 34.61 du projet de budget-programme, les analystes en matière de sécurité donnent des avis au Conseiller ou Conseiller en chef pour la sécurité sur les menaces auxquelles sont exposés les organismes des Nations Unies. Ils reçoivent une formation spéciale qui leur permet de procéder à l'évaluation qualitative et quantitative des risques à partir des informations recueillies dans les pays considérés. Leur travail consiste essentiellement à dégager les tendances susceptibles d'avoir des incidences sur les activités humanitaires et les activités de développement des organismes des Nations Unies. Cette analyse est prise en compte dans l'évaluation des risques, qui détermine à son tour le choix des mesures de réduction des risques. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les 13 nouveaux postes se répartiraient comme suit : trois en Asie et dans le Pacifique, 3 en Afrique de l'Ouest, 3 en Afrique de l'Est, 2 en Europe et dans les Amériques et 2 au Moyen-Orient. **Compte tenu des raisons données par le Secrétaire général et des considérations exposées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité recommande d'approuver la création de six postes P-4 et de trois postes P-3 d'analyste en matière de sécurité là où cela est nécessaire sur le terrain.**

Division des opérations régionales du Siège

53. À la Division des opérations régionales du Siège, le Secrétaire général propose de créer cinq postes P-4 et cinq postes P-3 d'officier traitant pour accroître les capacités existantes (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.55). Au paragraphe 34.55 du projet de budget-programme, le Secrétaire général déclare qu'après l'afflux de demandes ayant suivi les attentats perpétrés contre les bureaux des Nations Unies en Iraq, en Algérie et en Somalie, il était devenu évident que pour permettre aux officiers traitants d'assumer leurs responsabilités, il fallait leur confier une charge de travail raisonnable et réaliste. Selon lui, ce n'est pas le cas actuellement. Du fait de l'adoption de l'organisation générale des responsabilités, de la multiplication des activités hors siège du Département, de l'élargissement des mandats ainsi que de la nécessité de réagir rapidement et de répondre à des exigences croissantes quant à la qualité des services offerts, l'éventail des services fournis aux opérations sur le terrain par les cellules régionales ne permet plus de répondre aux besoins. **S'il admet que la charge de travail de la Division s'est accrue, le Comité consultatif estime toutefois que certaines des tâches supplémentaires évoquées au paragraphe 34.55 du projet de budget-programme pourraient être assumées au moyen des capacités existantes. Il recommande donc pour l'heure d'approuver la création à la Division des opérations régionales de trois postes P-4 et de trois postes P-3 d'officier traitant.**

Responsables de la sécurité des services extérieurs

54. Au paragraphe 34.56 du projet de budget-programme, le Secrétaire général, faisant fond sur les résultats de l'étude de la vulnérabilité des Nations Unies au niveau mondial qui a été réalisée après l'attentat perpétré à Alger, propose de créer dans 15 sites vulnérables 61 nouveaux postes de responsable de la sécurité des services extérieurs (4 P-5, 11 P-4, 17 P-3 et 29 postes d'agent local) (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.56). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces postes se répartiraient comme suit : 27 en Asie et dans le Pacifique, 6 en Europe et dans les Amériques, 18 en Afrique de l'Est, 4 au Moyen-Orient et 6 en Afrique de l'Ouest.

55. S'agissant en particulier des quatre postes P-5, le Secrétaire général indique, au paragraphe 34.57 du projet de budget-programme, qu'il est proposé de les créer au Chili, en Éthiopie, au Kenya et en Thaïlande, sur le modèle du Liban, où le Chef de la Section de la sécurité et de la sûreté et le Conseiller adjoint pour la sécurité travaillent sous la direction du Conseiller en chef pour la sécurité du pays. Tant l'Office des Nations Unies à Genève que l'Office des Nations Unies à Vienne comptent déjà des postes P-5 de chef de la Section de la sécurité et de la sûreté, dont les titulaires font également fonction de Conseiller en chef pour la sécurité. Au Chili, en Éthiopie et en Thaïlande, le poste de chef de la sécurité et de la sûreté est un poste P-4. **Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a déjà faites à ce sujet, à savoir qu'il avait remis en question la transposition du modèle libanais à d'autres lieux d'affectation compte tenu du fait que le Liban était le seul où la phase II du plan de sécurité était en vigueur, et exprimé son désaccord avec l'idée selon laquelle les chefs de la sécurité devaient avoir le même rang dans tous les lieux d'affectation (voir A/63/769, par. 29). Le Comité se prononce donc, comme il l'a déjà fait, contre la création des quatre postes P-5 demandés (ibid.).**

56. **Quant aux 57 autres postes de responsable de la sécurité des services extérieurs qu'il est proposé de créer, le Comité consultatif recommande d'en créer 50 (11 P-4, 10 P-3 et 29 postes d'agent local).**

Centres des opérations d'information sur la sécurité

57. Le Secrétaire général propose également de créer 35 postes à la classe P-4 (7 dans chaque site, dont 1 de chef, 3 de fonctionnaire de l'information (hors classe) et 3 de chef des opérations) afin de doter en personnel cinq nouveaux centres des opérations d'information sur la sécurité de dimension nationale, qui fonctionneraient sans interruption (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.64). Comme le Secrétaire général l'indique aux paragraphes 34.63 et 34.64 du projet de budget-programme, le rôle des centres des opérations d'information sur la sécurité, qui font également office de cellules de crise dans les situations d'urgence, est d'informer afin de réduire les risques pour l'exécution des programmes et de mieux assurer la sécurité du personnel et des biens de l'ONU. D'après le Secrétaire général, ces centres ajoutent une importante dimension qualitative à l'exécution des programmes du fait qu'ils disposent des ressources humaines et techniques nécessaires pour réaliser des analyses de situation détaillées, dégager les tendances, dresser des plans d'urgence et coordonner les interventions en cas d'urgence.

58. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les centres avaient également pour fonction d'étudier tous les rapports de situation, les comptes rendus d'incidents et les récapitulatifs établis par les coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain; de travailler en collaboration avec les autorités du pays hôte chargées de la sécurité; d'évaluer les menaces et les incidents en rapport avec la sécurité; de collecter, analyser et diffuser des informations sur la sécurité à tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant dans le pays concerné; de donner des conseils sur les directives générales pertinentes; et d'élaborer des plans d'urgence. **Compte tenu de ce qui précède et du fait que dans son rapport antérieur sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies, le Secrétaire général avait initialement proposé la création de 25 postes P-4 pour les centres des opérations d'information sur la sécurité (voir A/63/605, par. 98), le Comité recommande la création de 25 postes P-4, soit cinq dans chaque site. Il recommande également d'exploiter le plus possible les capacités des centres d'opérations civilo-militaires là où une mission de maintien de la paix existe déjà.**

Reclassement

59. Au paragraphe 34.55 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de reclasser de P-5 à D-1 le poste de directeur adjoint de la Division des opérations régionales. Le titulaire de ce poste assurerait la coordination et la supervision voulues des cellules régionales et seconderait le Directeur pour ce qui est de la gestion stratégique des opérations régionales, aussi bien au Siège que sur le terrain (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.55). Le Comité consultatif s'est certes prononcé par le passé contre la création d'un poste D-1 de directeur adjoint (voir A/63/769, par. 30), mais les propositions formulées dans le projet de budget-programme impliquent un important renforcement des capacités de la Division. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande d'approuver la proposition tendant à reclasser de P-5 à D-1 le poste de directeur adjoint.**

Redéploiement

60. Le Secrétaire général propose aussi de redéployer de la composante 2 (appui aux bureaux extérieurs) au Groupe de l'analyse des menaces et des risques un poste P-2, dont le titulaire serait chargé de condenser et de normaliser les rapports analytiques établis par le Groupe (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.52 et 34.80). **Le Comité consultatif ne trouve rien à redire à la proposition du Secrétaire général.**

Sous-programme 2 Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs

Composante 2 appui aux bureaux extérieurs

Budget ordinaire

Nouveaux postes

Groupe de l'appui à la gestion des crises

61. Au Groupe de l'appui à la gestion des crises, le Secrétaire général propose la création d'un poste P-5 (chef du Groupe), ainsi qu'un d'un poste P-4 et d'un poste P-3, pour renforcer la capacité du Groupe de fournir les produits nécessaires à l'exécution de son mandat, et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour les services d'appui à fournir dans le domaine administratif et celui des communications (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.89).

62. Au paragraphe 34.87 du projet de budget, le Secrétaire général propose la réorganisation des activités du Groupe autour de trois grandes fonctions :

- a) Orientations et appui technique à fournir au Siège et aux bureaux extérieurs;
- b) Normalisation, au Département, de la planification et des procédures ayant trait à la gestion des crises et à la continuité des opérations, et coordination avec les partenaires des Nations Unies et autres partenaires extérieurs pour la gestion des crises;
- c) Coordination des activités de formation à la gestion des crises.

63. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour renforcer les capacités du Groupe de l'appui à la gestion des crises. Il n'est pas convaincu de la nécessité de renforcer davantage les capacités du Groupe.

Équipe de gestion de l'information

64. Le Secrétaire général propose également de créer cinq postes (2 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) en vue de la constitution d'une nouvelle équipe permanente de gestion de l'information, qui assurera la mise en place et l'entretien à long terme des nouveaux systèmes de gestion de l'information en matière de sécurité dont a besoin le Département (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.95).

65. Au paragraphe 34.90 du projet de budget, le Secrétaire général indique que, depuis sa création, le Département de la sûreté et de la sécurité fonctionne sans disposer d'une solide infrastructure en matière de technologie de l'information et des communications et d'appui à la gestion de l'information. Cette grave lacune a été mise en lumière dans l'étude de gestion, qui a souligné que l'Organisation devait identifier les ressources nécessaires à la mise en place et à l'exploitation de moyens modernes et souples de gestion de l'information à l'appui de ses fonctions analytiques et opérationnelles. Les besoins les plus urgents du Département en matière de gestion de l'information sont recensés au paragraphe 34.92 du projet de budget. Le Comité consultatif s'est fait communiquer une description détaillée des systèmes requis. Il a été informé que la liste des besoins du Département avait été examinée et approuvée par le Bureau des technologies de l'information et des communications. Le Comité a été informé en outre que, dans la mesure du possible, les systèmes du Département seraient intégrés dans le progiciel de gestion intégré.

66. Le Comité consultatif est conscient de la nécessité de disposer de systèmes fiables, intégrés et interopérables, qui permettent de recueillir et d'analyser des données et de produire des rapports, et regrette qu'à ce jour le Département n'ait pas été en mesure d'élaborer une stratégie globale de gestion de l'information. Il estime, cependant, qu'il ne serait sans doute pas raisonnable de s'attendre à ce que toutes les améliorations qu'exigent les moyens actuels de gestion de l'information prennent forme au cours de l'exercice biennal 2010-2011. En conséquence, le Comité recommande l'approbation d'un poste P-4, d'un poste P-3 et d'un poste P-2 en vue de la constitution d'une équipe permanente de gestion de l'information (voir au par. 74 ci-après la recommandation du Comité relative aux objets de dépense autres que les postes). Le Comité recommande en outre au Secrétaire général de faire rapport sur l'état d'avancement de l'exécution des projets de gestion de l'information au sein du Département, et, notamment, sur les éventuels économies et gains de productivité et d'efficacité réalisés, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

Montant brut du budget des activités cofinancées

Nouveaux postes

Groupe de gestion du stress traumatique

67. Le Secrétaire général propose la création de quatre postes P-4 de conseillers antistress au Groupe de gestion du stress traumatique. Les postes proposés répondent à la nécessité de mettre en place, au niveau des pays, des moyens pour le soutien antistress, leurs titulaires devant faire partie de l'équipe régionale d'appui technique basée à Nairobi (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.77, et par. 17 ci-dessus). **Le Comité consultatif note que le Bureau de la gestion des ressources humaines propose également des services de soutien antistress et recommande donc que le Secrétaire général étudie la possibilité de regrouper tous les moyens de soutien antistress au sein d'une même unité administrative. En conséquence, dans l'attente d'une décision relative à cette question, le Comité se prononce contre la création de quatre postes P-4 de conseiller au Groupe de gestion du stress traumatique.**

Section de la formation et du perfectionnement

68. Le Secrétaire général propose également de créer, à la Section de la formation et du perfectionnement, six postes de formateur en matière de sécurité (3 postes P-4, 1 poste P-3 et 2 postes d'agent local). Ces postes seraient basés à Nairobi et leurs titulaires feraient partie de l'équipe régionale d'appui technique (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.80, et par. 17 ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande que, pour les fonctions de formateur en matière de sécurité à Nairobi, l'on fasse appel à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'équivalent d'un poste P-4, un poste P-3 et deux postes d'agent local. L'évaluation du projet pilote permettra de déterminer s'il convient de maintenir des moyens de formation en sécurité à Nairobi.**

Gestion des risques aériens

69. Au paragraphe 34.81 du projet de budget, le Secrétaire général indique qu'à l'intérieur du système des Nations Unies il n'existe pas d'organisation qui s'occupe, globalement, de la gestion des risques aériens sous l'angle des voyages du personnel. Il signale également, au paragraphe 34.82, que la question a été évoquée en 2008, lors de la réunion du Groupe consultatif technique sur le transport aérien, composé de spécialistes de la sécurité aérienne de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Département de l'appui aux missions. Suivant les recommandations du Groupe indépendant, le Groupe consultatif a recommandé la création, au Département de la sûreté et de la sécurité, d'un bureau du contrôle des risques aériens chargé d'assumer la fonction critique de coordination des analyses concernant les compagnies aériennes commerciales empruntées par le personnel des Nations Unies. Le Comité directeur de haut niveau pour les questions de sûreté et de sécurité a également recommandé la création de ce bureau, afin de favoriser une approche globale de la gestion des risques aériens pour l'ensemble du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies.

70. En conséquence, le Secrétaire général propose de créer un bureau du contrôle des risques aériens, où serait affecté un fonctionnaire de la classe P-4, chargé notamment d'assurer la coordination avec l'OACI, le PAM et le Département de l'appui aux missions, afin de tirer le meilleur parti des connaissances techniques déjà disponibles et, en prenant les normes aéronautiques des Nations Unies comme base, de mettre en place et de tenir à jour une liste normalisée de contrôle de sécurité. Les tâches techniques correspondantes seraient sous-traitées à l'OACI (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.83 et 34.84). **Le Comité consultatif reconnaît la nécessité d'adopter, à l'échelle du système des Nations Unies, une démarche coordonnée en matière de sécurité aérienne, mais souligne que les aspects techniques de la gestion de la sécurité aérienne doivent être pris en charge par l'organisme compétent, à savoir l'OACI. S'agissant d'une initiative nouvelle, le Comité consultatif recommande la création d'un poste temporaire de la classe P-4, qui serait supprimé à la fin de l'exercice biennal 2010-2011 à moins d'être expressément reconduit par l'Assemblée générale au titre du budget-programme de 2012-2013. Toute nouvelle demande de ressources destinées au bureau du contrôle des risques aériens devra être accompagnée d'une évaluation des activités de ce bureau.**

Reclassement

71. Le Secrétaire général propose le reclassement, à la Section de la formation et du perfectionnement, d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à la première classe, afin de compenser le redéploiement proposé d'un fonctionnaire P-2 au Groupe de l'analyse des menaces et des risques (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.80, et par. 58 ci-dessus). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général.**

Appui au programme**Montant brut du budget des activités cofinancées****Nouveaux postes***Service administratif*

72. Au titre de l'appui au programme, le Secrétaire général propose la création, à compter du 1^{er} janvier 2011, de cinq postes [2 P-4, 1 P-3, 1 agent des services généraux (1^{re} classe) et 1 agent des services généraux (Autres classes)] au Service administratif du Département de la sûreté et de la sécurité (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.107). La création de ces postes devrait permettre au Service administratif d'assumer l'entière responsabilité administrative de l'ensemble du personnel hors Siège du Département. Au paragraphe 34.105 du projet de budget, le Secrétaire général indique que le Service administratif gère actuellement la procédure de recrutement, à savoir, notamment, la publication des avis de vacance de poste, le recensement des candidats qualifiés, la conduite des entretiens et la gestion des fichiers de candidats. Le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Copenhague assure ensuite l'accueil des candidats retenus.

73. Le Comité consultatif note que la proposition susmentionnée est formulée sans préjuger des résultats de l'examen exhaustif des besoins en ressources humaines du secteur de la sécurité (voir par. 18 ci-dessus) qui, selon le Secrétaire général, devrait durer de 12 à 18 mois. **Le Comité consultatif estime qu'il serait prématuré d'approuver la création de postes affectés à la gestion des ressources humaines avant de connaître les résultats de l'examen des besoins en ressources humaines. Il se prononce donc contre la création, au stade actuel, de cinq postes au Service administratif.**

B. Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

74. Les ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes pour 2010-2011 s'élèvent, avant actualisation des coûts, à 93 791 200 dollars au titre du budget ordinaire et à 73 692 300 dollars pour le budget en chiffres bruts des activités cofinancées, soit des augmentations de 19 336 700 dollars (20,6 %) et de 14 929 600 dollars (25,4 %) respectivement. Le Comité consultatif note que les hausses s'expliquent essentiellement par l'augmentation des besoins prévus pour les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires ainsi que le mobilier et le matériel, due à la création proposée de 395 postes.

Autres dépenses de personnel

75. Le Comité consultatif note que les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel comprennent des crédits pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit. Ayant demandé des précisions, il a été informé qu'un montant de 6 736 300 dollars était demandé à ce titre dans le cadre du budget ordinaire. **Le Comité consultatif compte que la création de postes supplémentaires d'agent de sécurité se traduira par une diminution des besoins en heures supplémentaires et en sursalaire de nuit.**

76. Le Comité consultatif note qu'au titre de la composante 2 (appui aux bureaux extérieurs) du sous-programme 2, le Secrétaire général demande des ressources non renouvelables de 2 559 200 dollars pour financer des postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) correspondant à six postes P-3 et trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour la phase initiale de la mise en place des systèmes de gestion de l'information en matière de sécurité (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.95). **Pour les raisons énoncées au paragraphe 64 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation de 50 % du montant proposé pour le financement du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui sera chargé d'élaborer les systèmes de gestion de l'information en matière de sécurité.**

Consultants et experts

77. Le Comité consultatif note que, dans le cadre de l'appui au programme, le Secrétaire demande un montant de 300 000 dollars destiné à financer les services d'un consultant ou d'une société de conseil, qui aiderait à réaliser une étude globale de la stratégie des ressources humaines du Département (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, par. 34.104). **À cet égard, dans le souci de limiter autant que possible les frais de consultation, le Comité consultatif exhorte le Département de la sûreté et de la sécurité à tirer le meilleur parti des compétences internes en matière de ressources humaines (voir également le par. 19 ci-dessus).**

78. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 74 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général relative aux objets de dépense autres que les postes, compte tenu du fait qu'il faudra ajuster les prévisions de dépenses à la lumière des recommandations formulées aux paragraphes 32 à 71 ci-dessus.**

C. Autres observations et recommandations

Responsabilité des gouvernements hôtes en matière de sûreté et de sécurité du personnel et des locaux de l'Organisation des Nations Unies

79. Lors de l'examen du chapitre 34 du projet de budget-programme, le Comité consultatif s'est enquis des mesures envisagées pour s'assurer que les pays hôtes continuent de bien s'acquitter du rôle qui leur incombe d'assurer une sécurité adéquate à l'Organisation, notamment compte tenu du fait que la conclusion d'un certain nombre d'accords officiels avec ces pays remonte à une époque lointaine où les préoccupations et les réalités en matière de sécurité étaient totalement différentes

de celles auxquelles l'Organisation doit faire face aujourd'hui (voir A/59/539, par. 19).

80. Le Comité consultatif a été informé que, dans sa résolution 59/276, l'Assemblée générale avait souligné la nécessité d'actualiser et de réviser les accords avec les pays hôtes afin d'assurer une sécurité accrue à l'Organisation. À cette fin, on a élaboré un accord supplémentaire type, qui doit encore être approuvé, et, à sa prochaine réunion, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité devrait examiner la mise en route, dans plusieurs pays, d'un projet pilote destiné à tester l'application pratique de l'accord supplémentaire. Le Comité a également été informé que le Conseil des chefs de secrétariat avait approuvé le projet de mandat relatif à la mise en place de comités de liaison des pays hôtes, qui devrait permettre de renforcer la concertation entre les pays hôtes et les bureaux des Nations Unies de manière à faciliter une meilleure prestation des services. **Le Comité consultatif prend note de ces initiatives.**

81. **Le Comité consultatif convient que tous les pays hôtes ne peuvent pas assurer à l'Organisation des Nations Unies le même niveau de sécurité. Il estime toutefois qu'il ne faut pas négliger le rôle des gouvernements hôtes dans la prestation des services de sûreté et de sécurité à l'Organisation. En conséquence, dans le cadre de l'action qu'il mène pour renforcer les capacités d'évaluation des menaces et des risques sur le terrain, le Département devrait prendre des mesures pour renforcer la coopération et la collaboration avec les autorités locales ou nationales de police, dans tous les lieux d'affectation. Des informations relatives aux progrès réalisés devraient figurer au chapitre 34 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.**

Dispositif de gestion des crises

82. Ayant demandé des renseignements, le Comité consultatif a reçu un organigramme illustrant le dispositif actuel de gestion des crises géré par l'ONU à New York (voir annexe III). Le Comité relève dans le projet de budget que, suite à une recommandation du Bureau des services de contrôle interne tendant à un regroupement des ressources dont dispose le Secrétariat pour la gestion des crises, le Groupe de l'appui à la gestion des crises du Département de la sûreté et de la sécurité élabore actuellement un dispositif intégré de gestion des crises et de continuité des activités (voir A/64/6 (Sect. 34)/Add.1, tableau 34.28). **Le Comité consultatif compte qu'un nouveau dispositif intégré permettra d'assurer la gestion des crises et la continuité des activités dans le cadre d'une démarche cohérente à l'échelle du système et comportera des liens hiérarchiques clairs et une structure plus rationnelle.**

83. Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif note qu'il existe, au Siège, un certain nombre de centres de communications ou de crise fonctionnant 24 heures sur 24, certains gérés par le Département de la sûreté et de la sécurité et d'autres par diverses entités des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que quatre de ces centres étaient actuellement opérationnels à New York, dont deux gérés par le Département de la sûreté et de la sécurité, un par le Département des opérations de maintien de la paix et un par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). **Dans le souci d'une optimisation de l'effectivité et de l'efficacité des opérations de gestion des crises, le Comité consultatif recommande au Secrétaire général d'étudier la possibilité de regrouper en une**

seule entité les quatre centres de gestion des crises qui fonctionnent 24 heures sur 24 à New York.

Directives normalisées permettant de déterminer la présence de sécurité nécessaire dans les différents lieux d'affectation

84. Lors des délibérations que le Comité consultatif a consacrées au chapitre 34 du projet de budget-programme, il est apparu que le Département ne disposait pas d'une méthode claire permettant de déterminer la présence de sécurité nécessaire dans un lieu d'affectation donné ou d'adapter la présence de sécurité au niveau de la menace. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la spécificité des conditions de sécurité propres à chaque bureau extérieur ne permettait pas de mettre en place une politique normalisée ou d'utiliser une matrice unique en ce qui concerne le personnel chargé de la sécurité. Chaque bureau extérieur procède à sa propre évaluation des risques de sécurité en vue de déterminer les menaces et les vulnérabilités et d'identifier les mesures d'atténuation des risques. Ces mesures prennent en compte, notamment, l'emplacement physique et l'infrastructure du bureau concerné, l'effectif du personnel, la taille du site, le programme de travail, le nombre et le type de réunions et de conférences qui s'y déroulent, le nombre de visites qui y sont effectuées par des personnalités et le nombre de postes de contrôle. Sont également prises en considération des variables de la gestion des ressources humaines telles que le système de roulement en vigueur et les prévisions de congé annuel et de congé maladie. **Le Comité consultatif encourage le Département à élaborer, dans le cadre des initiatives qu'il prend pour mettre en place des outils modernes de gestion de l'information, des directives normalisées qui permettent de déterminer la présence de sécurité nécessaire dans un lieu d'affectation donné.**

IV. Conclusion

85. Le Comité consultatif recommande que, sous réserve des recommandations figurant dans les paragraphes ci-dessus, l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général énoncées au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

Annexe I

**Dotation en effectifs du Département de la sûreté et de la sécurité
pour l'exercice biennal 2008-2009 et dotation proposée pour l'exercice
2010-2011, y compris les postes cofinancés et les postes inscrits au budget
ordinaire, ainsi que les postes inscrits au compte d'appui et les postes
financés au moyen des crédits affectés au personnel temporaire
(autre que pour les réunions) au titre du plan-cadre d'équipement**

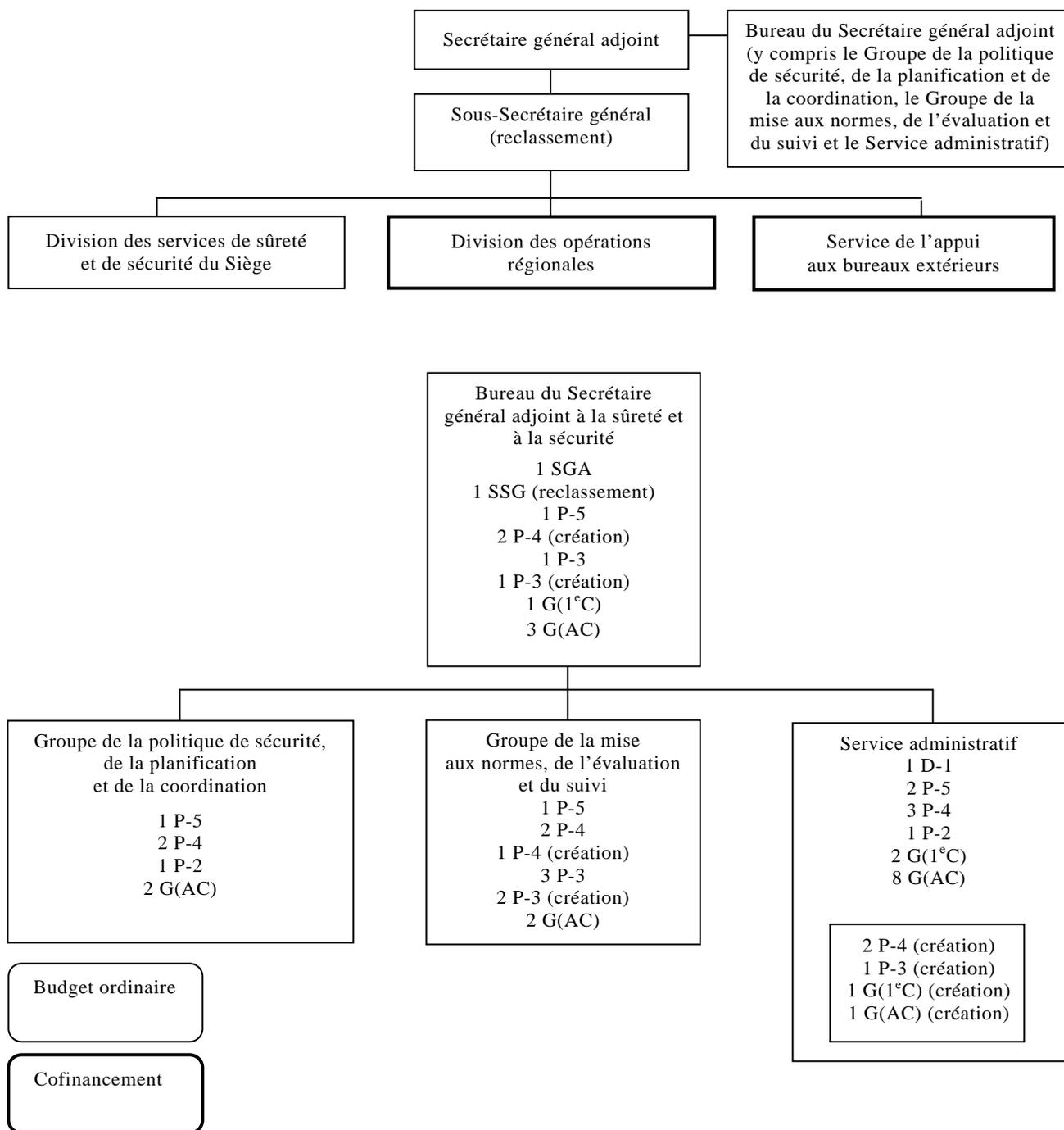
	2008-2009			2010-2011 (postes supplémentaires proposés)			2010-2011 (dotation proposée)		
	Agents des services généraux et des catégories		Total	Agents des services généraux et des catégories		Total	Agents des services généraux et des catégories		Total
	Administrateurs	apparentées		Administrateurs	apparentées		Administrateurs	apparentées	
Siège									
Bureau du Secrétaire général adjoint	14	8	22	6	–	6	20	8	28
Divisions des services de sûreté et de sécurité (opérations)	6	4	10	3	1	4	9	5	14
Gestion des situations de crise et de l'information	5	2	7	8	1	9	13	3	16
Service administratif	7	10	17	–	–	–	7	10	17
Service administratif (cofinancement)	–	–	–	3	2	5	3	2	5
Division des opérations régionales (cofinancement)	24	19	43	16	2	18	40	21	61
Service de l'appui aux bureaux extérieurs, y compris le centre régional à Nairobi (cofinancement)	23	7	30	8	2	10	31	9	40
Service d'appui aux opérations de maintien de la paix (compte d'appui)	13	5	18	–	–	–	13	5	18
Total (Siège)	92	55	147	44	8	52	136	63	199

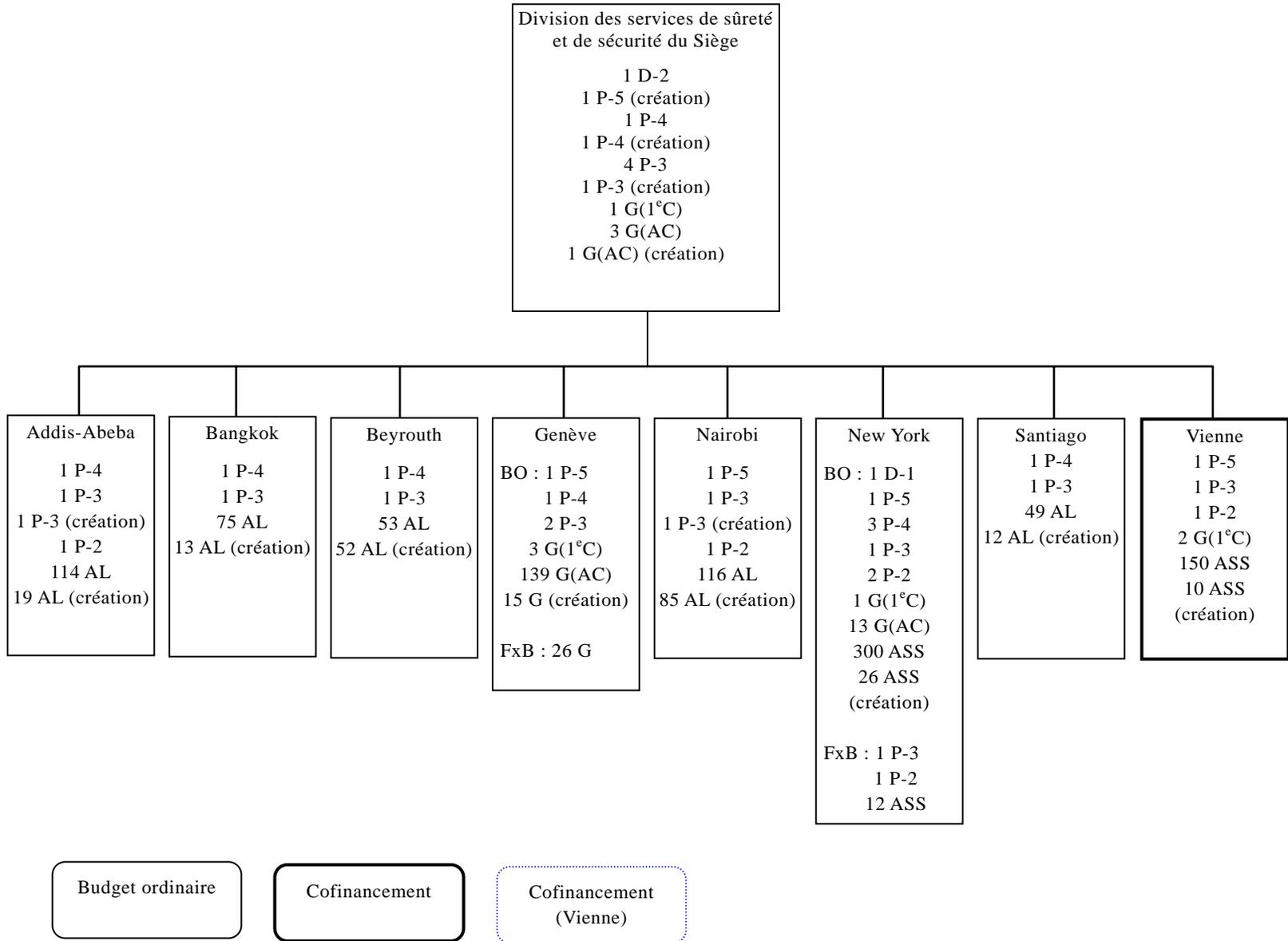
	2008-2009			2010-2011 (postes supplémentaires proposés)			2010-2011 (dotation proposée)		
	Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total	Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total	Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total
	Administrateurs			Administrateurs			Administrateurs		
Hors Siège									
Dispositifs de sécurité sur le terrain	250	369	619	80	29	109	330	398	728
Total (hors Siège)	250	369	619	80	29	109	330	398	728
Services de sûreté et de sécurité									
Service de la sûreté et de la sécurité du Siège	8	314	322	–	26	26	8	340	348
Section de la sécurité et de la sûreté (Genève)	4	142	146	–	15	15	4	157	161
Section de la sécurité et de la sûreté (Vienne)	3	152	155	1	11	12	4	163	167
Section de la sécurité et de la sûreté (Nairobi)	3	116	119	1	85	86	4	201	205
Section de la sécurité et de la sûreté (Bangkok)	2	75	77	–	13	13	2	88	90
Section de la sécurité et de la sûreté (Santiago)	2	49	51	–	12	12	2	61	63
Section de la sécurité et de la sûreté (Addis-Abeba)	3	114	117	1	19	20	4	133	137
Section de la sécurité et de la sûreté (Beyrouth)	2	53	55	–	52	52	2	105	107
Total (Services de sûreté et de sécurité)	27	1 015	1 042	3	233	236	30	1 248	1 278
Dépenses connexes du plan-cadre d'équipement	5	58	63	3	41	44	8	99	107

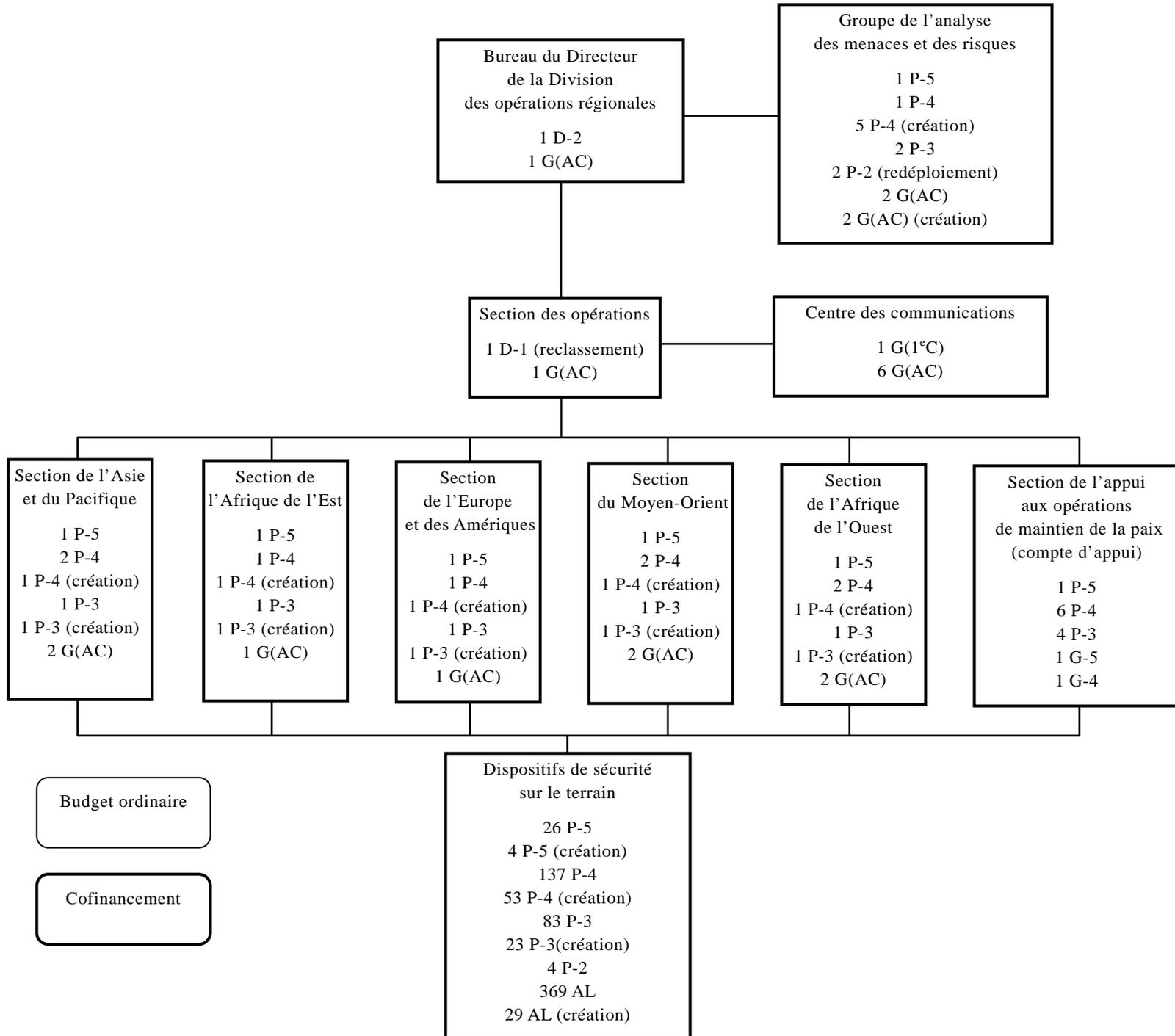
Annexe II

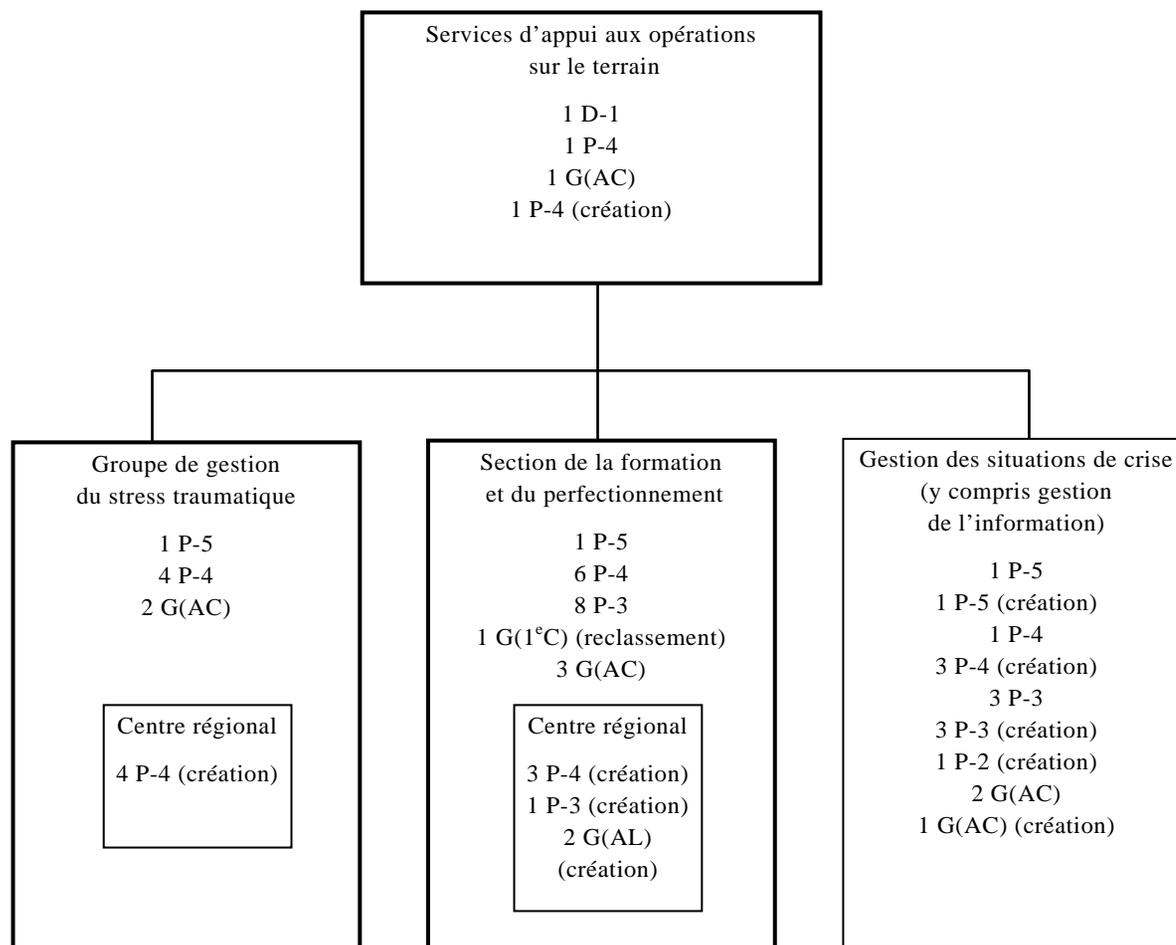
Département de la sûreté et de la sécurité

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011









Budget ordinaire

Cofinancement

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général;
 G : agent des services généraux; G(1^e C) : agent des services généraux (1^{re} classe);
 G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); AL : agent local;
 ASS : agent du Service de sécurité; BO : budget ordinaire; FxB: fonds extrabudgétaires.

Annexe III

Structure de gestion des situations de crise (New York)

